

# LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

Abonnements d'un an: Montréal, \$2.00.

Canada et Etats-Unis, \$1.50.

Europe, \$3.00 (15 francs.)

VOL. XVI

MONTREAL, VENDREDI 2 AOUT, 1895

No 22

## A NOS ABONNÉS

Avec le numéro de ce jour, nous expédions les comptes d'abonnements qui sont dus en dehors de Montréal.

Nous prions nos lecteurs de se rappeler que l'abonnement est strictement payable d'avance et que ce n'est que par tolérance que nous n'avons pas forcé la collection des abonnements jusqu'à ce jour.

Mais un certain nombre de nos abonnés ne mettant pas toute la bonne volonté voulue pour nous payer, nous prévenons,

## Une dernière fois

tous ceux qui sont en retard de plus d'un an dans leurs paiements, que nous les poursuivrons,

## Sans nouvel Avis

si les comptes que nous leur envoyons aujourd'hui ne sont pas payés dans un délai de quinze jours de cette date.

Nous avons, d'autre part, un certain nombre de lecteurs qui nous paient 18 mois et même deux ans d'avance, nous les remercions; mais nous n'exigeons cela de personne, nous demandons simplement que chacun s'en tienne aux conditions de l'abonnement; il nous semble que ce n'est pas être trop exigeant.

Avec un peu de bonne volonté, rendue facile par le peu d'importance du prix de l'abonnement, les retardataires nous éviteraient bien des pertes de temps et du travail inutile.

Adresser les lettres simplement:

LE PRIX COURANT,

MONTREAL.

SEMAINE DU 19 JUILLET

2195 abonnés réguliers 2195

Ce tirage est égal sinon supérieur à celui de n'importe quel autre journal de commerce français.

Nous avons à Québec au moins 200 abonnés de plus que n'importe quel autre journal de commerce français ou anglais.

## LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS,

Éditeurs-Propriétaires

ADMINISTRATION: { Chambre 402 Bâtisse "New York Life."  
Téléphone No 2517.  
Boîte de Poste No 917.  
REDACTION: { 25 rue St-Gabriel.  
Téléphone 2602.  
Montréal, Canada.

### ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue un an	\$2.00
" " 6 mois	1.00
" " 3 mois	0.50
Canada et Etats-Unis, un an	1.50
" " 6 mois	0.75
France et Union Postale un an (15 francs)	3 00

### LE NUMERO 10 CENTIMS.

Adresser toutes communications comme suit:

### LE PRIX COURANT,

Montréal, Canada.

## Ça et là.

**Canada-France-Belgique.** Le traité franco-canadien, *that little French treaty*, comme dit la *Gazette*, est, espérons-le, sur le point d'aboutir. La loi de la dernière session a été sanctionnée par le gouverneur général et copie en a été transmise au secrétaire des Colonies, à Londres, avec prière de presser l'échange des ratifications, afin que le traité puisse être mis en vigueur par proclamation.

D'un autre côté, d'une interpellation faite par M. le sénateur Desjardins au Sénat, il ressortirait que, sur les instances de la Columba-belge et de M. Van Bruyssel, le gouvernement belge aurait rapporté l'embargo déclaré sur le bétail vivant provenant du Canada. Le gou-

vernement canadien, cependant, n'a pas été officiellement informé du fait, qui n'est connu qu'officieusement par l'entremise des directeurs de la Columba. La notification officielle a dû être faite au gouvernement impérial et, dans le *déménagement* du ministère anglais, accompagné des élections, on a pu retarder la transmission de cette notification à notre gouvernement.

**Le métier d'incendiaire** Les révélations que l'on publie concernant l'incendie des magasins de Boyd, Gillies et Cie, rue St Sulpice, feraient croire que la ville de Montréal posséderait, elle aussi, des gens exerçant le métier lucratif d'incendiaire. Nous avons signalé, il y a environ un an, la carrière, prématurément close par une condamnation à vingt ans de prison, d'une femme qui exerçait ce métier à New-York et à Brooklyn. La police de Montréal croit avoir mis la main sur des émulés de cette Juive, qui sont ou paraissent être anglais et chrétiens. Nous ne pouvons, naturellement, exprimer aucune opinion sur leur culpabilité; mais il n'est personne à qui il ne soit venu à l'idée, après certains incendies trop opportuns, qu'une main intelligente avait dû guider le hasard, ou provoquer les accidents. L'existence d'une bande d'incendiaires de profession expliquerait plusieurs incendies qui ont paru inexplicables. Les compagnies d'assurance, directement intéressées, feront sans doute le nécessaire pour que la lumière se fasse sur cette question. S'il faut en croire les rumeurs, elles devront faire elles-mêmes les frais de la police secrète qu'il faudra employer, puisque notre corps de détectives civiques doit être réorganisé, conformément aux conclusions du rapport du comité d'enquête.

**La politique coloniale de l'Angleterre.** Le nouveau secrétaire d'état pour les colonies dans le ministère Salisbury a, dans ses divers discours électoraux, donné à entendre qu'il ferait tout son possible pour resserrer les